
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **Nicole Laurin**

(ci-après « le Bénéficiaire »)

C. :

Les Cours Chantilly Inc.

(ci-après « l'Entrepreneur »)

ET :

**LA GARANTIE DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ**

(ci-après « l'Administrateur »)

No dossier CCAC : S10-151101-NP

CERTIFICAT DE DEMANDE D'ARBITRAGE DÉSSERTÉ

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cours est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 1^{er} avril 2011

Julie Houle
Greffière